



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Montreuil, le 22 mai 2015.

N/réf. 129.15 - nb

**Adresse à l'attention de l'UNIFED
et des organisations syndicales relevant de la
Branche Associative Sanitaire et Sociale (BASS)**

Décision fédérale
relative à l'accord sur la Formation Professionnelle Continue

Madame, Monsieur,

Notre Commission Exécutive Fédérale s'est tenue les 19 et 20 mai 2015. **La Fédération CGT Santé et Action Sociale a pris la décision de ne pas signer l'accord sur la Formation Professionnelle Continue.**

Le texte actuellement proposé n'est pas recevable, notamment sur le niveau du taux de collecte.

La CGT demande la réouverture des négociations, loyales et constructives, pour l'intérêt de tous.

Si une organisation syndicale devait signer ce texte, **la CGT se posera la question d'exercer son droit d'opposition** lors de sa prochaine Commission Exécutive prévue les 4 et 5 juin prochains.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Xavier GUILLOT
Membre du Bureau Fédéral

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - Case 538 - ● 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

Site internet : www.sante.cgt.fr ● e-mail : sg@sante.cgt.fr